

**COMPTE RENDU
DU
CONSEIL MUNICIPAL
Du 19 Octobre 2017
à 19 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Daniel BOCK - Marlène BONFANTI - Dominique BRIET - Jean-Pierre BRION - Gérard CAMUS - Nadine CHAMYK - Philippe FROGER - Ludovic GATOUILLAT - Christine GABUET - Sylvain GUEDRA - Michèle MINIER - Christiane TAPIN - André TRUFFAUT - Dominique VALASKA - Florence WEIDMAN.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme Patricia DEVILLEZ ayant donné pouvoir à M. Gérard DELILLE.

M. Stéphane RACOT (devant arriver en cours de séance) ayant donné pouvoir à M. Dominique VALASKA.

Mme Sandrine COTTRET (devant arriver en cours de séance) ayant donné pouvoir à Mme Christiane TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Dominique BRIET

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	16
	Votants	19

Date convocation : 13-10-2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2017 est approuvé.
Madame Christine GABUET absente à la dernière réunion s'abstient.

Ordre du jour

* ELECTIONS PARTIELLES SENATORIALES DU 17/12/2017

- Désignation des délégués et de leurs suppléants

* ASSAINISSEMENT :

- Création de réseaux d'assainissement séparatifs et d'ouvrages épuratoires (Ponceau, Petit Ponceau, les Varennes, les Courlis)

- Maîtrise d'œuvre (2 avenants : Ponceau, Petit Ponceau, Les Varennes et les Courlis)

* S.D.E.Y. Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

- Extension de réseaux (stations d'épuration Petit Ponceau et les Courlis et poste de relevage des Varennes) Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions.

* PERSONNEL COMMUNAL

- Ouverture de postes

- Modification de deux postes d'enseignants artistique

- Régime indemnitaire

* COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

- Transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de communes du Pays Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois

* REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN LOCATAIRE

* POINT SUR LES TRAVAUX

* COMMUNICATIONS DU MAIRE

* QUESTIONS DIVERSES

1°) ELECTIONS PARTIELLES SENATORIALES DU 17/12/2017

- Désignation des délégués et de leurs suppléants.

L'élection donne les résultats suivants : (18 voix pour et 1 bulletin blanc)

Sont élus délégués :

M. DELILLE Gérard

Mme BRIET Dominique

M. GATOUILLAT Ludovic

Mme BONFANTI Marlène

M. CAMUS Gérard

Sont élus suppléants :

Mme WEIDMAN Florence

M. BOCK Daniel

Mme GABUET Christine

Monsieur le Maire précise que des réunions seront organisées par les candidats aux élections sénatoriales partielles. Il invite les délégués et suppléants à assister à ces réunions.

2°) ASSAINISSEMENT :

Monsieur le Maire donne la parole à M. AUDEGOND pour la présentation du dossier assainissement.

- Création de réseaux d'assainissement séparatifs et d'ouvrages épuratoires (Ponceau, Petit Ponceau, les Varennes, les Courlis).

Monsieur le Maire communique le chiffrage du projet établi par le maître d'œuvre BEREST :

Lot 1 Réseaux : 1 313 220.95€ H.T

Lot 2 Stations d'épuration : 328 000.00€ H.T

Total du projet : 1 641 220.95€ H.T

Le rapport d'analyse des offres reçues pour le Lot 1 est étudié.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

De retenir pour le Lot 1 (réseau) l'entreprise COLAS

De lancer une phase de négociation pour le Lot 2 (station d'épuration)

AUTORISE

- Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier (et notamment le marché et ses pièces) dans la limite de l'enveloppe du projet de 1 641 220,95€ H.T.

- Le Maire à signer tout avenant dans la limite des 5% du montant H.T du marché.

Arrivée de Madame Sandrine COTTRET à 19 h 58. Elle prend part au vote.

Monsieur Philippe FROGER vote contre.

Monsieur le Maire souhaite que les travaux débutent avant la fin de l'année. La réception devra être effectuée avant le 31 décembre 2019.

Des pompes de refoulement seront installées pour différentes propriétés. Monsieur le Maire rappelle les modalités qu'implique une telle installation. La première pompe est à la charge de la commune alors que son remplacement incombe au propriétaire.

Ces projets seront soumis à l'aval de la Police de l'Eau.

- Maitrise d'œuvre (2 avenants : Ponceau, Petit Ponceau, Les Varennes et les Courlis)

Les Courlis

Le marché de maîtrise d'œuvre nécessite un avenant dû à l'augmentation du montant estimé des travaux:

Marché initial :

Estimation :	295 000.00€ H.T
Taux de rémunération :	6.70%
Montant du marché hors option :	19 765.00€ H.T
Options :	18 300.00€ H.T
Total du marché	38 065.00€ H.T
Avenant n°1	
Estimation du projet :	559 378,24€ H.T
Taux de rémunération :	4.36%
Montant du marché hors option :	24 388.91€ H.T
Options :	17 572.50€ H.T
Total du marché	41 961.41€ H.T
Soit une plus-value totale de :	3 896.41€ H.T

Ponceau, Petit Ponceau, les Varennes

Le marché de maîtrise d'œuvre nécessite un avenant dû à l'augmentation du montant estimé des travaux:

Marché initial :	
Estimation	811 400.00€ H.T
Taux de rémunération :	4.36%
Montant du marché hors option :	35 377,04 € H.T
Options :	13 300.00€ H.T
Total du marché	48 677.04€ H.T
Avenant n°1	
Estimation du projet :	1 006 650,29€ H.T
Taux de rémunération :	4.36%
Montant du marché hors option :	43 889,96€ H.T
Options :	12 472,50€ H.T
Total du marché	56 362,46€ H.T
Soit une plus-value totale de :	7 685,42€ H.T

Arrivée de Monsieur Stéphane RACOT à 20 h 04. Il prend part au vote.
Le Conseil Municipal accepte ces deux avenants.

Il est précisé que les prévisions budgétaires étaient supérieures aux deux marchés, avenants compris.

Il est signalé le mécontentement des administrés concernant les prestations de l'entreprise SUEZ. Les services compétents de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois adresseront une correspondance aux administrés.

Madame Christine GABUET fait remarquer que les agriculteurs ont perdu le bénéfice des tarifs préférentiels concernant leur consommation d'eau. Il s'avère que le syndicat était en tort en pratiquant de tels tarifs.

Madame Sandrine COTTRET demande la provenance de l'eau distribuée à Charbuy. Actuellement, l'eau provient en totalité d'Auxerre et non de la station de Saint Georges.

3°) S.D.E.Y. Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne

- Extension de réseaux (stations d'épuration Petit Ponceau et les Courlis et poste de relevage des Varennes) Autorisation donnée au Maire pour signer les conventions.

*** Alimentation de la future station d'épuration des Courlis**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de procéder à l'extension du réseau basse tension afin d'alimenter électriquement la future station d'épuration des Courlis.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe au S.D.E.Y..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chiffrage estimatif proposé par le S.D.E.Y., ainsi que les participations financières restant à la charge de la commune selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel Travaux + Moe H.T	13 529.80 €
TVA	2 705.96 €
TTC	16 235.76 €
Participation S.D.E.Y. 34% du H.T (au titre de la PCT)	4 600.13 €

+ 100% de la TVA	2 705.96 €
Participation communale 66% du H.T	8 929.67 €

Le transformateur devra être remplacé afin d'assurer le bon fonctionnement de cette extension.

* Alimentation de la future station d'épuration du Petit Ponceau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de procéder à l'extension du réseau basse tension afin d'alimenter électriquement la future station d'épuration du Petit Ponceau.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chiffrage estimatif proposé par le S.D.E.Y., ainsi que les participations financières restant à la charge de la commune selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel Travaux + Moe H.T	19 936,20 €
TVA	3 987.24 €
TTC	23 923.44 €
Participation S.D.E.Y. 34% du H.T (au titre de la PCT)	6 778.31 €
+ 100% de la TVA	3 987.24 €
Participation communale 66% du H.T	13 157.89 €

* Alimentation de la future station de refoulement Ruelle Maillot

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient de procéder à l'extension du réseau basse tension afin d'alimenter électriquement la future station de refoulement Ruelle Maillot.

Il rappelle que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux incombe au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne (S.D.E.Y.).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le chiffrage estimatif proposé par le S.D.E.Y., ainsi que les participations financières restant à la charge de la commune selon le plan de financement suivant :

Coût prévisionnel Travaux + Moe H.T	4 492.20 €
TVA	898.44 €
TTC	5 390.44 €
Participation S.D.E.Y. 34% du H.T (au titre de la PCT)	1 527.35 €
+ 100% de la TVA	898.44 €
Participation communale 66% du H.T	2 964.85 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

ACCEPTE le chiffrage estimatif des travaux proposé par le S.D.E.Y.,

AUTORISE le Maire à signer les trois conventions financières avec le S.D.E.Y., ainsi que toutes les pièces permettant d'engager la participation financière de la commune aux travaux d'extension, dans le cadre des financements décrits ci-dessus.

4°) PERSONNEL COMMUNAL

Ouverture de postes

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un agent communal des services techniques est parti en retraite au 1^{er} juillet 2017.

Il propose à l'assemblée :

- * la création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
 - * à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique C,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : l'entretien de la voirie communale et tâches relevant des services techniques.
- * la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
 - * la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE

* de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux à raison de 35/35^{ème} heures (durée hebdomadaire de travail) à compter du 1^{er} janvier 2018.

Création d'un poste d'attaché

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire de mairie a fait valoir ses droits à la retraite et qu'il y a lieu d'assurer son remplacement. Il propose à l'assemblée :

- * la création d'un emploi permanent d'attaché
- * à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la catégorie hiérarchique A,
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : responsable du secrétariat de mairie.
- * la rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.
- * la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} décembre 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE

* de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A du cadre d'emplois des Attachés territoriaux à raison de 35/35^{ème} heures (durée hebdomadaire de travail) à compter du 1^{er} décembre 2017.

Modification de deux postes d'enseignants artistiques

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 17-037 du 06 juin 2017 le Conseil Municipal a décidé la création de 6 postes d'enseignants artistiques.

Le professeur de guitare, coordinateur à l'école de musique a demandé que les 3 heures de coordination qui lui avaient été attribuées lui soient retirées. Le professeur de violon accepte d'effectuer les tâches de coordination. Nous avons donc sollicité l'avis du Comité Technique à ce sujet.

Monsieur le Maire précise que la modification des postes pourrait être la suivante : (en référence avec la délibération 17-037)

Poste 1 :

Directeur - coordinateur de la structure – professeur de musique (guitare classique, guitare d'accompagnement)

Avant : Temps non complet 12/24^{ème} (base du temps complet 24 heures hebdomadaires annualisées)

Rémunération sur la base de l'indice majoré 393

Après : 9/24^{ème}

Poste 6 :

Professeur de formation musicale, violon

Avant : 4/24^{ème} annualisés

Rémunération sur la base de l'indice majoré 424

Après : 7/24^{ème}

Le Conseil Municipal accepte la modification des deux postes d'enseignants artistiques comme indiqué ci-dessus.

Régime indemnitaire

Mise en place de l'Indemnité Spécifique de Service (I.S.S.)

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,
Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1^{er} alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
Vu le décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,
Vu l'arrêté du 25 août 2003 fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003 relatif à l'Indemnité Spécifique de Service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'équipement,
Vu la délibération 14-006 du 18 février 2014 modifiant le régime indemnitaire du personnel communal,
Considérant que conformément à l'article 2 du décret n° 91-875 du 6 septembre 1991, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen annuel de l'Indemnité Spécifique de Service applicables à chaque grade,

Après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'instituer l'Indemnité Spécifique de Service aux agents relevant des grades suivants :

* technicien territorial

- fixe les critères et les modalités d'attribution, la périodicité de versement et la date d'effet au 1^{er} novembre 2017.

5°) COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

- Transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-17, L5211-41-3 et L5214-16,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy au 1^{er} janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, tels qu'adoptés par la délibération du Conseil Communautaire n° 012 du 16 février 2017,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-154 du 15 juin 2017 portant décision de transfert de la compétence eau potable des communes issues de la Communauté de Communes du pays Coulangeois,

Considérant que la Communauté de l'Auxerrois exerce une compétence optionnelle en matière de « Production, transport et distribution de l'eau potable » sur le territoire des 21 communes de l'ancienne Communauté de l'Auxerrois,

Considérant que la Communauté de Communes du Pays Coulangeois n'exerçait pas la compétence « eau » sur son territoire,

Considérant qu'au 1^{er} janvier 2020, la compétence eau sera une compétence obligatoire de la Communauté de l'Auxerrois, qu'elle exercera sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'en cas de fusion, les compétences optionnelles sont exercées sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) ou sont restituées aux communes si le Conseil Communautaire le décide dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, soit au 1^{er} janvier 2018,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois a délibéré favorablement afin d'étendre sa compétence eau potable au 1^{er} janvier 2018, aux communes issues de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois.

Considérant que la Communauté de l'Auxerrois a notifié la délibération précitée par courrier du 14 septembre,

Que la Commune dispose d'un délai de 3 mois à compter de cette notification pour faire délibérer son Conseil Municipal sur le transfert de la compétence eau potable,

Qu'à défaut de délibération dans les trois mois, la décision de la Commune est réputée favorable.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'autoriser la Communauté de l'Auxerrois à intégrer les services publics d'eau potable des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes,
- D'autoriser le Maire à signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal,

* après avoir entendu les explications du Maire,

* après en avoir délibéré,

Autorise

- la Communauté de l'Auxerrois à intégrer les services publics d'eau potable des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes,

- le Maire à signer les documents y afférents.

Monsieur Gérard CAMUS vote contre.

6°) REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux d'amélioration du logement au 1 rue des Chambraux ont été réalisés par la locataire, Madame Mélodie ROUDIER.

Il propose au Conseil Municipal de rembourser la facture d'achat des matériaux à hauteur de 50% du coût total toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal

* après avoir entendu les explications du Maire,

* après en avoir délibéré,

Considérant la facture de la société 4 murs n° F-063B/20171004/2 du 04/10/2017 d'un montant TTC de 159.20 euros,

- Décide de rembourser au locataire, Madame Mélodie ROUDIER, le somme de 79.60 euros.

- D'inscrire la dépense en section de fonctionnement du budget communal 2017.

7°) POINT SUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire communique les travaux réalisés par les employés communaux :

* préparation des diverses manifestations

* pose de buses, rue de la Croix des Brulis

* implantation de l'abri bus rue des Prés Verts, après remise en peinture.

Il reste à effectuer :

* la mise en place du tourniquet pour l'accès au parc du Rosaire, face à la place Saint Médard. Monsieur Ludovic GATOULLAT propose de l'implanter en retrait afin de laisser un emplacement de stationnement pour les deux roues.

* la clôture du Pôle Jeunesse. Les matériaux pour sa réalisation sont commandés.

* quelques travaux à effectuer au stade. Suite à la visite sur place d'un représentant de la Fédération Française de Football, district de l'Yonne, l'homologation sera confirmée après l'exécution des travaux.

A ce propos monsieur le Maire fait part de son inquiétude concernant la baisse des effectifs des licenciés au club de football. Il a demandé à Madame la présidente de l'association qu'un bilan soit établi pour fin mai 2018 avec obligation de résultats.

Pour l'utilisation du 2^{ème} terrain il est nécessaire d'attendre la repousse complète de la pelouse. Monsieur Ludovic GATOUILLAT demande si l'entreprise qui est intervenue pour la réalisation des travaux sur le deuxième terrain pense à retirer ses engins de chantier. Un rappel lui sera fait.

8°) COMMUNICATIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Villefargeau organise un groupement pour la collecte des déchets verts municipaux. Il est demandé à la Commune de Charbuy si elle souhaite adhérer. Monsieur le Maire souligne que la proximité de la déchèterie de Branches et sa fréquentation habituelle par les Charbuysiens ne justifient pas l'adhésion de Charbuy à ce groupement.

Monsieur le Maire donne lecture de deux correspondances qui lui ont été adressées :

* la réponse du Président du Conseil Départemental à notre demande d'intervention concernant le bruit occasionné par la réfection de la route départementale 89.

* la lettre de Monsieur Ludovic VABROL au sujet des tarifs publics communaux.

9 °) QUESTIONS DIVERSES.

Dominique BRIET

- est en attente des articles des associations pour le Commun'Actions. A sa distribution, sera joint le planning de collecte des déchets 2018.

Daniel BOCK

- rappelle que la collecte des bacs jaunes de tri des déchets, tous les 15 jours, est insuffisante.

- souligne un stationnement abusif de certains véhicules sur l'emplacement réservé au ramassage scolaire sur le parking du pôle jeunesse. Il demande la mise en place d'un panneau d'interdiction de stationnement.

- informe ses collègues :

* des deux exercices (incendie et intrusion) réalisés à l'école élémentaire.

* de la réunion avec Madame le Procureur le 15 novembre prochain. Il leur demande de lui communiquer leurs éventuelles remarques intéressant cette rencontre.

Nadine CHAMYK

- fait part :

* de la prochaine rencontre de la commission scolaire avec le personnel de la Mairie de Monéteau au sujet du logiciel « Portail famille ». Ce logiciel permet aux familles d'inscrire, par internet, leurs enfants aux différents services publics.

* de la satisfaction des familles fréquentant la micro crèche. Néanmoins, le problème des températures élevées constatées dans cette structure a été à nouveau soulevé et une demande de mise en place d'une climatisation a été formulée.

Monsieur le Maire répond qu'un devis a été signé pour la réparation des volets et la pose de films solaires.

* du mail reçu de l'école maternelle s'interrogeant sur le retour de la semaine à 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Stéphane RACOT

- fait part :

* du dossier ouvert par l'Unité Qualité de la construction de la D.D.T. 89 (Direction Départemental des Territoires de l'Yonne) concernant la conformité thermique des bâtiments des logements des jardins du Coteau. Il communique le constat établi suite aux interventions qu'il a demandées.

L'entreprise attributaire des lots « plomberie » et « électricité chauffage » devra réparer les malfaçons. Un nouveau contrôle sera réalisé lundi 23 octobre 2017 afin de pouvoir délivrer un D.P.E (Diagnostic de Performance Energétique) aux différents locataires.

Un contrôle pourra ensuite être réalisé sur les logements plus anciens. Un dossier pourrait être ouvert pour demander des subventions à cet effet.

* qu'il est en attente des conclusions de certains diagnostics pour la poursuite du dossier de remise aux normes du foyer communal.

* que le marquage au sol du stop à Vieux champs n'est pas encore réalisé.

Ludovic GATOUILLAT

- remercie les services techniques pour les travaux réalisés lors de la préparation du Raid « La Charbuysienne ». Il a été constaté 77 inscrits dont 12 élus. Il regrette le nombre peu important d'élus à ce championnat et le manque d'implication de la Région. Une 2^{ème} édition est envisagée.

- fait remarquer la vitesse excessive de voitures sur la ligne du tacot en direction de l'étang communal.

Marlène BONFANTI

- donne le compte rendu de la réunion du lundi 16 octobre avec les associations pour la préparation du calendrier d'animation. Certains rappels ont été faits concernant les demandes de prêt de matériels et de débits de boissons, et les délivrances d'attestations d'assurance. Les membres des associations souhaitent obtenir un prévisionnel des travaux réalisés au foyer communal. Monsieur Stéphane RACOT répond qu'un planning pourra être communiqué en février ou mars pour un début des travaux début juin et une fin de travaux en octobre. L'extérieur sera construit en premier.

- fait part :

* des remerciements du club de tennis pour la réfection des courts.

* de la manifestation Yonne Sport Seniors qui se déroulera à Migennes le 09 novembre.

Dominique BRIET

Demande si les séances de yoga pourraient se dérouler dans la salle d'évolution de l'école maternelle. Madame Marlène BONFANTI précise que cette salle est occupée certains jours par les séances de relaxation.

André TRUFFAUT

- rappelle la date du repas des aînés le 19 novembre.

Dominique VALASKA

- Demande si un « point livres » pourrait être implanté sur la commune. Il souligne que la bibliothèque doit régulièrement déclasser des livres et que ceux-ci pourraient être mis à disposition du public comme cela se pratique dans d'autres communes.

Christiane TAPIN

- signale qu'elle a également été sollicitée concernant les températures excessives qui perdurent au Pôle Jeunesse.

Sylvain GUEDRA

- souhaite que les travaux de la maison des associations puissent débuter, par la réalisation de la dalle, avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire va ordonner la préparation du chantier au service technique.

- Rappelle la date de la soirée « Moules Frites » le 11 novembre à 20 h 00.

Gérard CAMUS

- fait part de la dernière réunion du S.D.E.Y. à laquelle il a participé. Il précise que pour les travaux de branchement de la borne électrique, le S.D.E.Y est en attente de l'intervention du fournisseur ENEDIS.

- souligne qu'il n'y a pas eu de rapports présentés depuis un certain temps sur les enregistrements des radars pédagogiques.

Monsieur Ludovic GATOUILLAT précise que l'exploitation du logiciel n'est pas simple d'utilisation.

- Demande si la commune a connaissance d'une date pour l'installation des compteurs linky à Charbuy. Monsieur Jean-Pierre BRION répond que leur mise en place doit débuter en 2018.

Christine GABUET

- Informe le Conseil Municipal qu'elle a participé à plusieurs réunions de la commission intercommunale des impôts directs à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois concernant la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels. Il n'y aura pas de modification de coefficient pour l'année 2018.

Monsieur le Maire communique les dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :

* le 21 novembre

* le 19 décembre.

La séance est levée à 21 heures 58.

Le Maire

